



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 20 MARS 2018**



Le vingt mars deux mille dix-huit (20/03/2018), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le quinze mars deux mille dix-huit (15/03/2018), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie - RICHARD Evelyne - COUSSEAU Félix - AUBRET Béatrice - BARTHÉLÉMY Éric - BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole - FRADET Jean-Pierre - LETARD Céline - MACÉ Caroline - PAILLAT Céline - RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane
<u>Absents ou Excusés :</u>	DELAVAUD Christine - GUIET Jérôme RICOLLEAU François
<u>Pouvoirs :</u>	DELAVAUD Christine à RICHARD Evelyne RICOLLEAU François à LETARD Céline GUIET Jérôme à RABILLÉ Laurent
<u>Secrétaire de séance :</u>	MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu du 13 février 2018 est approuvé

2. ☞ Fonctionnement de la commune : Personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir le remplacement d'une employée municipale enceinte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité de créer un emploi temporaire :

- motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1 remplacement d'un agent titulaire
- durée du contrat : 8 mois maximum
- nature des fonctions : adjoint d'animation
- niveau de recrutement : catégorie C – Adjoint animation
- niveau de rémunération : Indice Brut 347 Indice majoré 325

AUTORISE M le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

3. Commission Finances - Urbanisme :

A. Comptes de Gestion 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur ROY expose au conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Receveur Municipal du Poiré Sur Vie. Les écritures de ses Comptes de Gestion sont conformes à celles des Comptes Administratifs 2017.

Monsieur ROY donne lecture des Comptes de Gestion 2017.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les Comptes de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs 2017

B. Comptes administratifs 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31 ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 14 mars 2017 approuvant les Budgets Primitifs de l'exercice 2017 et les différentes Décisions Modificatives intervenues au cours de l'année 2017

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les conditions d'exécution du Budget l'exercice 2017.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire se retire de la séance et le Conseil Municipal siège sous la Présidence de Monsieur Pierre ROY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les Comptes Administratifs de l'exercice 2017 arrêtés comme suit :

1. Tardivières 3

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	122 902.85 €	217 256.88 €
<i>Recettes</i>	122 902.85 €	41 750.54 €
<i>Excédent ou déficit</i>	0 €	- 175 506.34 €

2. Tardivières 4

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
<i>Dépenses</i>	290.00 €	9 659.54 €
<i>Recettes</i>	290.00 €	0 €
<i>Excédent ou déficit</i>	0 €	- 9 659.54 €

3. Le Haut Chambourg

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	223 417.36 €	114 508.99 €
Recettes	223 417.36 €	210 212.41 €
Excédent ou déficit	0 €	95 703.42€

4. Assainissement

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	64 313.16 €	39 600.15 €
Recettes	172 925.54 €	91 464.90 €
Excédent ou déficit (hors reports)	108 612.38 €	51 864.75 €
Reste à réaliser	-	- 73 101.36 €
Excédent ou déficit avec RAR	108 612.38 €	-21 236.61 €

Vu le Compte Administratif 2017,

Vu la balance de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 106 612.38 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter la somme de 21 237 € au compte 1068 de la section d'investissement et la somme de 87 375.38 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget Primitif 2018.

5. Budget Espace la fontaine

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	25 625.15 €	61 889.65 €
Recettes	56 695.24 €	33 695.10 €
Excédent ou déficit (hors reports)	31 070.09 €	- 28 194.55 €
Reste à réaliser	-	-
Excédent ou déficit avec RAR	31 070.09 €	-28 194.55 €

Vu le Compte Administratif 2017,

Vu la balance de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 31 070.09 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter la somme de 28 195 € au compte 1068 de la section d'investissement et la somme de 2 875.09 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget Primitif 2018.

6. Budget Commune

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	1 1392 47.94 €	1 401 099.46 €
Recettes	2 159 843.35 €	692 691.41 €
Excédent ou déficit (hors reports)	1 020 595.41 €	- 708 408.05 €
Reste à réaliser	-	724 433.23 €
Excédent ou déficit avec RAR	1 020 595.41 €	16 025.18 €

C. Vote des Participations

Vu les demandes de subventions pour l'année 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** les participations suivantes (montants maximum) :

CCAS	6 920.00 € - à l'unanimité
École Gustave Eiffel (Classe découverte)	630.00 € à l'unanimité
RASED	100.00 € à l'unanimité
O.G.E.C. (contrat association)	73 437.18 € à l'unanimité
Syndicat transports Aizenay	1 624,00 € à l'unanimité
Transports scolaires Le Poiré	530.00 € à l'unanimité
Transports scolaires Challans	22.00 € à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'OGEC demande une subvention pour la prise en charge de la pause méridienne. Ils estiment le cout à 3 948 € (18.80 € x 1h50centièmes x 140j)

Après en avoir délibéré, 4 oui – 2 pour 1 500 € et 13 non, le conseil municipal **NE DONNE PAS** suite à la demande de l'OGEC

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal qu'une nouvelle Association vient de se créer : GZ PROJECT dont le but est le Genézik

Celle association demande une subvention pour le Genézik 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **NE DONNE PAS** suite à la demande de GZ PROJECT

D. Vote des taux 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de geler les taux pour 2018,

FIXE pour l'année 2018, les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 25.48 %
- Taxe foncière sur le bâti : 18.41 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 65.71 %

E. Budgets Prévisionnel 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 213-1,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,

Considérant l'obligation législative de voter le Budget Primitif avant le 30 avril 2018,

Monsieur ROY, expose les propositions des budgets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **ADOpte** les Budgets Primitifs 2018 présentés :

1. Tardivières 3

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	869 009 €	869 009 €
<i>Investissement</i>	557 513 €	557 513 €
TOTAL	1 426 522 €	1 426 522 €

2. Tardivières 4

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	576 009.00 €	576 009.00 €
<i>Investissement</i>	575 665.54 €	575 665.54 €
TOTAL	1 151 674.54 €	1 151 674.54 €

3. Le Haut Chambourg

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	1 036 910 €	1 036 910 €
<i>Investissement</i>	566 307 €	566 307 €
TOTAL	1 603 217 €	1 603 217 €

4. Budget Assainissement

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	169 876 €	169 876 €
<i>Investissement</i>	471 478 €	471 478 €
TOTAL	641 354 €	641 354 €

5. Budget Activités commerciales

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	57 375 €	57 375 €
<i>Investissement</i>	60 895 €	60 895 €
TOTAL	118 270 €	118 270 €

6. Budget Commune

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune, dans le cadre de la rénovation du restaurant scolaire, a acquis un trafic Isotherme pour le transport des repas.

Les travaux seront terminés courant 2018, donc la commune n'aura plus utilité de ce véhicule

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le maire à vendre le trafic isotherme pour 31 000 € TTC.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires

SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	2 543 887 €	2 543 887 €
<i>Investissement</i>	3 172 269 €	3 172 269 €
TOTAL	5 716 156 €	5 716 156 €

Vu la délibération 051/2017 du 4 avril 2017 définissant l'autorisation de programme

Vu la délibération 121/2017 du 5 décembre modifiant les crédits de paiements

Vu l'obligation d'inscrire ces crédits au BP 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **MODIFIE** les crédits de paiements et les recettes :

Crédit de paiements 2018 : 2 120 000 € TTC

Recettes :

DETR	234 491 €
Sydev	47 690 €
Leader	60 000 €
Région (fonds école)	87 000 €
Département (contractualisation)	103 000 €
Autofinancement	1 587 819 €

4 ☞ Commission Patrimoine

A. Lotissement le Haut Chambourg

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil qu'il convient de passer une convention avec le SyDEV pour les travaux d'éclairage public du lotissement « Le Haut Chambourg ».

La participation de la commune s'élève à 19 362 € pour l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE le maire à signer la convention avec le SyDEV et tous les actes

PRÉCISE que les dépenses seront affectées au budget Lotissement « Le Haut Chambourg »

B. Aménagement de sécurité sur RD 100a

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil qu'il convient de passer des conventions avec le SyDEV pour les travaux d'électrification et d'éclairage public de l'aménagement de sécurité du RD100a lié aux lotissements

La participation de la commune s'élève à 70 137 € :

41 974 € pour l'électrification (convention E.ER.098.16.001)

14 992 € pour éclairage public (convention L.ER.098.18.001) lié à l'aménagement du rond-point

13 171 € pour éclairage public (convention L.EC.098.18.002)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE le maire à signer les conventions avec le SyDEV et tous les actes

PRÉCISE que les dépenses seront affectées au budget Lotissement « Les Tardivières 3 »

C. Abords mairie

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil qu'il convient de passer une convention avec le SyDEV pour le remplacement des bornes de cheminement devant la mairie

La participation de la commune s'élève 2 664 € pour 4 bornes (convention L.RN.098.17.001)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE le maire à signer la convention avec le SyDEV et tous les actes

PRÉCISE que les dépenses seront affectées au budget général

5 ☞ Commission Action Sociale

A. Salon AUTONOMIC

Monsieur COUSSEAU informe le conseil municipal qu'il est allé avec Monsieur Le Maire et Maud GUILLET au salon AUTONOMIC à Bordeaux

Ils ont participé à 4 conférences en lien avec la domotique. Il en ressort que la domotique est une spécialité. Il faut toujours travailler en binôme (architecte/domoticien).

Le bâtiment doit être domotisable et il se domotise en fonction des besoins des occupants.

Ces conférences et échanges ont conforté la vision, que nous avons, de la résidence des grands chènes

B. CCAS

Monsieur COUSSEAU rappelle au conseil municipal qu'au vu des travaux du foyer rural, des colis ont été distribués aux plus de 75 ans en fin d'année.

Cette initiative a été fort appréciée par les aînés. De ce fait, le CCAS a décidé que dorénavant, il n'y aurait plus de gouter à Noël, mais une distribution de colis pour les plus de 75 ans.

Le gouter de printemps est maintenu à compter d'avril 2019.

C. Mission locale

Madame BROSSARD dresse un bilan des activités de la mission locale sur le territoire (CCVB et Roche Agglo)

6 ☞ Commission Communication :

A. Oriflamme

Madame MOLLÉ présente l'oriflamme qui va être acquis par la commune

B. Calendrier des fêtes

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal que le calendrier des fêtes aura lieu le vendredi 20 avril à 20h salle Pré Vert

La réservation de la salle des fêtes sera possible à compter du 1^{er} février 2019.

7 ☞ Commission Enfance Jeunesse

A. Vacances février - mars

Madame RICHARD dresse le bilan des fréquentations d'Espace Mômes et d'Espace Jeunes :

Espace Mômes : l'effectif moyen est de 21.2 enfants par ½ journée, avec un maximum à 32 et un minimum à 12

	Effectif	
	Matin	A-M
Lundi 26 Février 2018	26	25
Mardi 27 Février 2018	25	23
Mercredi 28 Février 2018	19	18
Jeudi 1er Mars 2018	36	32
Vendredi 2 Mars 2018	19	19
Lundi 5 Mars 2018	17	16
Mardi 6 Mars 2018	14	13
Mercredi 7 Mars 2018	17	12
Jeudi 8 Mars 2018	29	25
Vendredi 9 Mars 2018	19	19

Espace Jeunes : La Participation est croissante avec en moyenne 12 jeunes par activité. L'activité PlayBox et la soirée raclette ont été très plébiscité

Lundi 26/02 : Loisirs créatifs	18
Mardi 27/02 : Sports	10
Soirée raclette	18
Mercredi 28/02 : Baby foot billard	9
Jeudi 01/03 Cinéville	12
Vendredi 02/03 : Vendredi tout est permis	14
Lundi 05/03 : Fabrication photophores	5
Mardi 06/03 : Playbox	24
Mercredi 07/03 : Grand jeux	4
Jeudi 08/03 : Sports collectifs	6
Vendredi 09/03 Cuisine	12

B. Programme d'avril

Madame RICHARD Présente les programmes pour les vacances d'avril et mai.

Certaines activités n'ont pas encore de tarifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ADOPTE** les tarifs suivants

Espace Mômes :

Sortie Holiday on Ice : 6 € en plus de la journée ou ½ journée normale

Espace jeunes :

Sortie Holiday on Ice : 9.50 €

Journée Play to Play : QF<900 : 15 € QF>900 : 18 €

Bubble foot : 9€

C. Camp été

Madame RICHARD informe le conseil municipal qu'il y a eu 24 inscriptions pour le camp de cet été. 21 enfants seulement peuvent être accueillis. Aussi, 3 enfants ont été mis sur liste d'attente.

D. Sortie pour les 14-17 ans

Madame RICHARD informe le conseil municipal que Talmont Saint Hilaire organise une journée pour les 14-17 ans

La commission souhaite proposer cette activité aux jeunes de la commune. Aussi, il convient d'en fixer le tarif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ADOPTE** le tarif suivant :

Journée Talmont : QF<900 : **15 €** QF>900 : **18 €**

E. Grève

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite ouvrir le centre de loisirs en cas de grève d'enseignants, comme cela va être le cas le 22 mars.

Il propose un forfait de 5 € par enfant et par jour

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTTE la proposition de Monsieur le Maire

PRÉCISE que cette recette est encaissée par la régie scolaire-périscolaire

8 ☞ Communauté de Communes Vie et Boulogne : Conseil communautaire

Monsieur le Maire évoque les différents points :

- Animation interculturelle avec les écoles, notamment
- Approbation du contrat avec la région
- Tarifs piscine, médiathèque
- Taux
- Mise en vente de certains biens de l'ex Pays de Palluau

9 ☞ Rénovation du Foyer rural – restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil plusieurs dates :

- Samedi 24 mars : visite du chantier
- Mercredi 28 mars : réunions pour les besoins en mobiliers, matériel....

10 ☞ Points divers

A. Syndicat Yon et Vie

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à compter de janvier 2019, le SCOT sera la seule compétence de Yon et Vie.

B. Vendée Habitat

Monsieur COUSSEAU informe le conseil municipal que 4 logements Vendée Habitat vont être libérés. Il n'y aura pas de souci pour trouver preneur, puisque la commune a plus de 10 demandes.

C. Visite du Préfet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons été sollicités par le SyDEV pour une visite de l'école Gustave Eiffel le lundi 19 mars en présence de Monsieur BOCARD, préfet de la Vendée. L'objet de la visite est de mettre en exergue les travaux de rénovation énergétique réalisés par les collectivités locales et cofinancés par le SyDEV.

D. Dates à retenir

29 mars : réunion PLUi-H

8 mai : cérémonie à La Genétouze

11 novembre : cérémonie à La Genétouze

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

20 mars

10 avril

15 mai

12 juin

10 juillet

4 septembre

2 octobre

6 novembre

11 décembre